

Mémoire présenté à la Commission sur les Finances et l'Administration (CFA) de la ville de Montréal

Le budget d'une grande ville du Canada –
impasse budgétaire ou constitutionnelle ?

Merci à tous les élu(e)s de la ville de Montréal, aux responsables de la Commission des Finances et de l'Administration (CFA) d'avoir mis sur pied cette première consultation publique prébudgétaire. Cette consultation démontre bien la volonté de transparence vis-à-vis la population. Félicitations.

Le projet de la CFA est une consultation publique tenue en mars et avril 2019 qui servira d'intrant à la phase prébudgétaire pour l'année fiscale 2020-2021¹. Nous vous proposons le présent mémoire qui contient des réflexions qui portent sur les cinq thèmes de discussion proposés par la CFA.

Ces cinq thèmes comprennent des réponses et deux pistes d'action. Ils sont précédés d'une brève mise en contexte et suivi d'une conclusion et de recommandations.

La démocratie participative, quelle belle aventure surtout avec un projet comme « La consultation publique prébudgétaire ». Merci à la ville de Montréal pour cette belle occasion de participation publique.

Signé à Montréal : Gilles Thériault, _____ résident de Montréal.

Essayiste, ex-conseiller municipal, architecte d'affaires, Dess-Ce, B.Sc.

8 avril 2019

1^{re} édition,

ISBN : 978-2-9816959-8-7 (PDF)

ISBN : 978-2-9816959-9-4 (Imprimé)

Impression le 15-04-2019 et publiée à Montréal le 15 avril 2019 sous le titre :
Le budget d'une grande ville du Canada – impasse budgétaire ou constitutionnelle ?

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, avril 2019.

Cette version est disponible en version PDF sur le portail de BAnQ ou à l'adresse courriel suivante : gilles.theriault51@gmail.com

¹http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS_PERM_V2_FR/MEDIA/DOCUMENTS/DOC_PREBUDGET_20190312.PDF

“A pessimist sees the difficulty in every opportunity; an optimist sees the opportunity in every difficulty.” Winston S. Churchill 1874 - 1965

Résumé

Les villes « créatures des provinces » représentent un ordre de gouvernement bien réel. En effet en 2017, c'est plus de 82,18 %² de la population canadienne qui y vit, paye des impôts, se transporte matin et soir pour y travailler ou étudier. Pourtant, la constitution canadienne est muette à leur sujet. Pourquoi ?

Les grandes villes du Canada, du Québec et d'ailleurs dans le monde sont des moteurs économiques vitaux. Certains pays leur accordent une grande autonomie fiscale « cité-état³ » alors que d'autres sont moins généreux. Le fait que certaines villes tirent plus de 50% des recettes fiscales à partir des impôts fonciers met en danger ces dernières. Une question s'impose : quel est l'avenir de l'impôt foncier⁴ ?

En effet, avec le courant actuel de mondialisation, les géants du Web (GAFAN), Uber et les autres, compagnies sur Internet qui font en sorte que le commerce se dématérialise et qu'elles n'ont pas besoin de payer des impôts fonciers. Ce fait entraîne une plus grande pression sur les organisations municipales et les forces à se tourner vers des sources de revenus additionnelles.

Les sources de revenus alternatives sont une partie de la solution, l'autre partie implique une révision de la constitution canadienne pour reconnaître un troisième niveau de gouvernement, le niveau municipal. Sous les niveaux de gouvernement, il y a aussi des niveaux financiers et des pouvoirs fiscaux distincts. Chacun des niveaux de gouvernements doit avoir sa propre autonomie.

Voyons maintenant tout cela en détail avec des exemples et recommandations.

Le budget d'une grande ville du Canada – impasse budgétaire ou constitutionnelle

Introduction

Avant de discuter ensemble des cinq thèmes proposés par la commission, nous avons voulu mettre en contexte des réflexions d'autres groupes de la société. Nous allons

² <http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/tend/CAN/fr/SP.URB.TOTL.IN.ZS.html>

³ <https://fr.wikipedia.org/wiki/Cité-État>

⁴ <https://umq.qc.ca/wp-content/uploads/2018/05/sommaire-etude-aviseo-umq-2018-impot-foncier-et-economie-numerique-1.pdf> , Marc-Antoine Fleury, mai 2018, 20 pages

d'abord examiner ce que les experts municipaux de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) ont dit en 2019 au sujet des consultations prébudgétaires du Québec pour les municipalités.

Un deuxième document publié par l'UMQ en mai 2018 nous apporte un très bon éclairage sur les limites de l'impôt foncier.

Nous examinerons aussi ce qui a été dit en 2015 par l'Institut des politiques alternatives de Montréal (IPAM). Le sujet du rapport : l'autonomie fiscale des municipalités du Québec. Les sources de revenus alternatives y sont décrites en détail. Nous en retenirons dans ce mémoire quelques-uns des principaux éléments clés de ce rapport.

1-L'impasse constitutionnelle

L'impasse financière actuelle est causée en grande partie par une absence de pouvoir politique au niveau municipal afin de lever de nouvelles taxes.

La constitution canadienne a été créée en 1867 et rapatriée en 1982 sans pour autant admettre un nouveau niveau de gouvernement, le municipal. Cependant, en 2017, plus de 82,18% de la population qui vit dans les villes ou les gouvernements provinciaux transfèrent de nouvelles responsabilités, mais pas les pouvoirs de taxation qui viennent avec.

La ville de Montréal doit réclamer et obtenir sa pleine autonomie fiscale et financière. Le seul moyen réaliste d'obtenir cette autonomie dans le cadre constitutionnel actuel est de tenir un référendum d'initiative populaire qui demanderait aux citoyens montréalais de consentir au rapatriement du pouvoir fiscal additionnel.

Voir le chapitre des recommandations, les recommandations **1 et 2** pour le détail.

2- L'impasse budgétaire

Voyons ensemble de quoi il en retourne au sujet de l'impasse budgétaire.

Comme citoyen, il est facile de constater le dépérissement des infrastructures et le manque de financement du transport en commun. Ce manque de financement est causé le manque de richesse financière et par la quasi impossibilité d'augmenter les impôts fonciers au-delà de l'IPC. Cette pression est aussi causée par la dématérialisation de l'économie physique vers le numérique. Cette situation affecte à la baisse (2016) les revenus fonciers des secteurs du commerce (-34,2%) et du manufacturier (-6,2%). Les ventes en lignes menacent les artères commerciales. Elles pourraient doubler d'ici 5 ans.

Le manque de diversité dans les revenus de taxation de Montréal augmente aussi cette pression. Chacune des sources de revenus alternatives possède des avantages et des inconvénients. Par exemple, une taxe d'accise supplémentaire sur l'essence peut être

une bonne solution à court terme, mais devant l'électrification des transports qui approche à grands pas, ça ne constitue sûrement pas une solution viable à long terme.

Du point de vue fiscal et financier, les représentants de l'UMQ ont présenté le 29 janvier 2019⁵, dans le cadre des consultations prébudgétaires du Québec pour 2019-2020. Des recommandations ont été formulées par l'UMQ au ministre des Finances du Québec monsieur J. Girard.

L'UMQ a proposé une plateforme électorale qui contenait les attentes des municipalités en matière de justice fiscale : « *Les municipalités du Québec dépendent plus de l'impôt foncier que partout ailleurs au Canada. En 2013, la source de revenu qui provient de la part de l'impôt foncier, au Québec consolidé = 64%, C.B. = 48%, Ontario et Alberta = 40%, la moyenne de pays de l'OCDE = 46% en moyenne.* »

Mentionnons aussi que les ventes en ligne ont occasionnée la fermeture de 2000 commerces au Québec en 2016 soit 3,4 milliards \$ une perte de valeur foncière. Les projections de l'UMQ pour 2022 sont de l'ordre de 6,6 milliards \$ de perte de valeur de la richesse foncière uniformisée (RFU). Montréal à 50% du PIB du Québec.

On parle ici de perte de taxes foncières d'une valeur de 150 millions par année pour une perte accumulée d'un demi-milliard d'ici 5 ans. Dans son étude, l'UMQ mentionne que le résidentiel ne sera plus le moteur d'accroissement de l'impôt foncier. Le nombre de mise en chantier ira en décroissant d'ici 2034. En conclusion, l'impôt foncier a atteint ses limites.

Voir les recommandations no **3 et 4** pour le détail.

3. Les modes de revenus alternatifs pour les municipalités

Voyons maintenant ensemble, un résumé du rapport produit par l'Institut des politiques alternatives de Montréal. Rapport intitulé : En route vers l'autonomie fiscale, par Stéphanie Gagnon-Laberge, février 2015⁶. Le sujet central de ce rapport est la possibilité de créer des modes de financement complémentaires à ajouter à l'impôt foncier pour les municipalités du Québec. Par le passé, Montréal a déjà eu une taxe de vente de 2 % en 1935. De 1935 à 1942, la ville a déjà perçu un impôt sur le revenu.

La diversification des sources de revenus : des exemples d'ici et d'ailleurs.

La taxe d'accise :

- La Colombie-Britannique. Ontario, à Toronto c'est 3% de taxes sur l'hébergement.
- Aux É.-U., c'est 43 états sur 52 qui l'autorisent la taxe sur l'hôtellerie.

Les autres revenus :

⁵ <https://umq.qc.ca/wp-content/uploads/2019/02/presentation-demandes-prebudgetaires-2019-2020-18fev19.pdf>

⁶ <http://ipamontreal.org/wp-content/uploads/2018/03/La-fiscalité-municipale-au-Québec-modes-de-financement-alternatifs-à-l'impôt-foncier.pdf>

- Les redevances sur les aménagements sont des frais initiaux chargés aux entrepreneurs sur les nouvelles constructions de bâtiments. En Ontario c'est 201 villes qui ont adopté cette taxation.
- Taxes sur la spéculation foncière pour les étrangers de 15% Toronto, Vancouver.

La taxe de vente :

- La Nouvelle-Zélande cède aux autorités municipales la taxe de vente
- Aux É.-U., une partie de la taxe de vente est redistribuée aux villes dans 33 états⁷, le taux de taxe varie de 0% à 8%, le taux d'impôt sur le revenu varie quant à lui de ,25% à ,50% voir <https://taxfoundation.org/sales-tax-rates-americas-largest-cities/>

L'impôt sur le revenu :

- Aux É.-U., environ 3800 municipalités récoltent de l'impôt sur le revenu, ces municipalités sont réparties dans 16 états.

La taxe sur le numérique :

- **En France 3%, Royaume-Uni 2%, Fiscalité à l'ère du numérique, enjeux défis⁸**

Voir les recommandations no 5 à 7 pour le détail.

4-Données économiques et démographiques

Ville / année	Population 2016 en millions	Écart de population 1 = 100%	Budget 2018 en milliards \$	Écart de budget 1=100%	Budget gouvernance & s. Interne
Toronto ⁹	2,731,571	0,60	12,986,364	2,37	442\$ millions
Montréal	1,704,694		5,472,200		?

Ce tableau tient compte des différences entre les deux villes les plus importantes au Canada. On constate que l'écart de budget par rapport à l'écart de la population est plus grand de 177%. On peut en déduire que la richesse foncière est plus grande à Toronto. C'est une bonne raison pour se doter d'un meilleur mécanisme de contrôle des dépenses.

5-Le contrôle des dépenses

Pourquoi la gouvernance est-elle si importante selon l'IFAC¹⁰

« Les organisations s'efforcent d'être compétitives et durables sur le long terme ; les éléments essentiels sont la création et l'optimisation de la réussite organisationnelle et de la valeur des parties prenantes, une utilisation efficace des ressources et une responsabilisation.

La gouvernance devrait donc être plus qu'un exercice de conformité conçu dans le seul but

⁷ <https://www.taxpolicycenter.org/statistics/local-sales-tax-rates>

⁸ <https://ajbm.qc.ca/wp-content/uploads/2018/05/20180321legal-it-enjeux-fiscaux-a-lere-du-numerique.pdf>

⁹ https://www.toronto.ca/ext/digital_comm/pdfs/finance/2018-toronto-budget-public-book.pdf, page 15

¹⁰ <https://www.ifac.org/>

de satisfaire aux exigences réglementaires - il devrait impliquer à la fois la conformité et le rendement.

La gouvernance encourage une meilleure prise de décision organisationnelle et une responsabilisation pour l'intendance efficace des ressources. Il se caractérise également par un examen rigoureux, qui offre une pression importante pour améliorer les performances organisationnelles.

Une gouvernance efficace affecte tout le cycle organisationnel : planification stratégique, utilisation des ressources, création de valeur, responsabilisation et assurance. Une telle approche holistique garantit que la gouvernance n'est pas "bloquée" mais "intégrée" - intégrée à tous les aspects d'une organisation.

Les organisations à succès font référence aux procédures et pratiques de gouvernance de leurs pairs. Ils évaluent régulièrement les résultats pour assurer l'efficacité continue de leurs pratiques de gouvernance et les adapter et les améliorer pour les opportunités et les menaces futures au fur et à mesure que les organisations et leurs environnements changent. »

5.1 La gouvernance selon l'OCDE¹¹

« *Les Principes ont pour objet d'aider les responsables de l'action publique à évaluer et améliorer le cadre juridique, réglementaire et institutionnel, organisant la gouvernance d'entreprise afin de favoriser l'efficacité économique, une croissance durable et la stabilité financière...* »

5.2 La gouvernance selon le VG et le BIG de la ville de Montréal

Les rapports de la VG¹² de la ville de Montréal (2015, 2016) parlent des problèmes de gouvernance à régler dans la gestion de plusieurs projets. Le rapport de 2017 du VG est révélateur au sujet du projet de la formule électrique : *Au-delà de la gouvernance du projet qui nous est apparu déficiente, nos travaux nous ont permis de réaliser des secteurs où des améliorations devraient être apportées, notamment sur le rôle et les responsabilités du fonctionnaire agissant au titre d'observateur d'un organisme et sur la reddition de comptes exigé d'un organisme et du suivi qui doit en être fait par l'administration.*

Le rapport est aussi révélateur quant au suivi des recommandations du VG des années précédentes sur le besoin d'indicateurs de performance pour mesurer le degré d'implantation des recommandations et d'en effectuer le suivi.

Le rapport de la **commission permanente sur le BIG** qui a été publié en août 2018 va dans le même sens « *la commission considère également que le dossier de la formule E illustre bien le besoin de mieux outiller les élus municipaux ainsi que les cadres de la ville en matière de gouvernance et d'éthique.*¹³ »

¹¹ <https://www.oecd.org/daf/ca/Corporate-Governance-Principles-FRA.pdf>

¹² http://www.bvgmtl.ca/wp-content/uploads/2018/06/FaitsSaillants_RA2017_FR-Integrale-1.pdf

¹³ http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS_PERM_V2_FR/MEDIA/DOCUMENTS/RAP_CPIG_FE_20180820.PDF

5.3 La gouvernance selon l'Université du Québec à Montréal (UQAM).

La gouvernance de type (ESG¹⁴) est nécessaire pour les domaines : **Environnemental, Social et la Gouvernance d'entreprise**. Le programme de l'UQAM en administration des affaires en parle abondamment aux niveaux du Bac, de la Maîtrise et du Doctorat. <https://esg.uqam.ca/responsabilite-sociale-et-gouvernance/> La ville de Montréal peut s'en inspirer.

Pourquoi parler de la gouvernance, la réponse toute simple est qu'avant d'accorder de nouvelles sources de revenus à la ville, cette dernière doit démontrer aux citoyens que des processus de gouvernance d'entreprise sont bien en place et permettent d'y avoir un excellent contrôle de l'efficacité des services rendus et du fonctionnement général de l'administration municipale et ce pour 100% des élus, projets et des unités administratives.

Voir les recommandations no **8 à 9**.

5.4 La mise en place de la norme ISO37001 (système de gestion anticorruption)

La norme ISO37001¹⁵ vise la mise en place d'un système de gestion anticorruption qui fait la promotion de la fiabilité et de la confidentialité de l'information. Elle vise aussi à démontrer à la population que toutes les mesures sont prises pour lutter contre la corruption avec l'adoption des meilleures pratiques dans ce domaine. Le BIG ne suffit pas.

Voir la recommandation **no 10**.

6-Les réponses aux cinq thématiques de la commission¹⁶.

6.1 Thème 1 - l'équilibre budgétaire, les grands défis

Thème 1 est divisé en deux : revenu et dépenses.

Comme la réduction des dépenses semble impossible à court terme étant donné les déficits accumulés. Déficit en matière des infrastructures de l'eau (en milliards \$ (MM)), de la voirie (en MM\$), du maintien des actifs pour le transport en commun à lui seul qui se situe au niveau de 3,8 MM\$¹⁷. Le plan stratégique opérationnel (PSO) de la STM prévoit des investissements de 15 MM\$ pour les 10 prochaines années avec un endettement supplémentaire de 2 milliards sans compter les budgets la ligne rose ou le tramway. On comprend bien que des revenus vont devoir augmenter au-delà du niveau de l'IPC.

La STM met en évidence, dans son (PI) qu'il y a une très grande importance accordée à la

¹⁴ https://en.wikipedia.org/wiki/Environmental,_social_and_corporate_governance

¹⁵ https://www.iso.org/files/live/sites/isoorg/files/archive/pdf/fr/iso_37001_anti_bribery_mss.pdf

¹⁶ http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS_PERM_V2_FR/MEDIA/DOCUMENTS/D_OC_PREBUDGET_20190312.PDF

¹⁷ STM- Programme immobilisations (PI) 2019 - 2028 http://www.stm.info/sites/default/files/pdf/fr/pi_19-28.pdf

gouvernance. Afin de limiter la croissance de la dette de la STM, que cette dernière soit entièrement financée par une taxe additionnelle sur l'essence ou un impôt sur le revenu des résidents ou toute autre source de revenus alternatifs.

Dépenses : Les Questions 1 – optimisation ; 2 – transfert ; 3 – l'indexation des charges fiscales. Voir les recommandations **no 11 à 13**.

Revenus : Les questions 1 – optimisation ; 2 – transfert ; 3 – l'indexation des charges fiscales. Voir les recommandations **no 14 à 16**.

6.2 Thème 2 – Investissements dans les infrastructures et la dette.

Les questions : Q1– limite du ratio d'endettement ; Q2 –transferts supplémentaires : politique de gestion de la dette à modifier. Voir les recommandations **17 à 19**.

6.3 Thème 3 - Budget participatif.

Les questions : Q1- choix des projets ; Q2- critères d'admissibilité ; Q3 - accompagnement ; Q4 - genre de projet. Voir les recommandations **20 à 23**.

6.4 Thème 4 – Éco fiscalité.

Les questions : Q1–Les mesures éco fiscales et l'ampleur, Q2–taxer l'utilisation récréative de l'eau, Q3- caractéristique du cadre bâti : Q4 – exemples. Voir les recommandations **no 24 à 27**.

Pour terminer ce mémoire, je vous présente un projet de création d'un Programme de Report des Impôts Fonciers du Québec (PRIFQ)¹. Il a été proposé à la ville de Montréal et au Ministère des Affaires municipales du Québec à la fin de 2017. Il a été conçu pour les familles et les aînés pour l'ensemble des municipalités qui désirent y participer. Ce document comprend 5 chapitres, une conclusion et des recommandations. Le document est disponible sur demande auprès de l'auteur (voir note à la fin du document).

6.5 Thème 5 – Les effets du dépôt du rôle d'évaluation foncière sur les charges.

Les questions abordées : Q1 : mesure d'étalement de la variation des valeurs foncières, Q2 : mesures progressives pour les contribuables à faible revenu. Voir les recommandations **no 28 à 30**.

Piste d'action

Piste d'action No 1	Préparer et mettre en place un référendum d'initiative populaire à Montréal dans le but de demander au gouvernement du Québec de rapatrier un pouvoir de taxation pour la ville de Montréal.
-------------------------------	--

No 2	Demander au gouvernement du Québec de mettre en place une taxe du numérique (2%) semblable à la France, Royaume-Uni, OCDE, UE selon termes du cadre ACCIS (voir la référence no 8). Partager avec villes
------	--

Conclusion

C'est un défi que celui de répondre aux cinq thématiques proposées dans cette première consultation publique prébudgétaire de la ville de Montréal en moins de 10 pages (3 à 12).

L'impasse constitutionnelle et budgétaire des municipalités des grandes villes au Canada et plus particulièrement, de la ville de Montréal au Québec est la cause directe de la situation de dépérissement actuelle des infrastructures, du manque de financement des transports en commun. Cette impasse met en évidence la perte de compétitivité des grandes villes. Les limites de l'impôt foncier sont bien perceptibles et le manque de source de revenus, est particulièrement évident, pour la ville de Montréal.

En 2019, le déficit d'entretien des infrastructures (routes et l'eau) et aussi le déficit au niveau du maintien des équipements de la STM avoisine les dix milliards de \$. Même avec un rattrapage d'un milliard \$ par année, il faudra compter dix ans et aussi ne pas oublier les nouveaux besoins qui se pointent à l'horizon. **L'impasse budgétaire est à nos portes.**

Ce mémoire nous a permis de faire de nombreuses recommandations que nous avons regroupées dans un tableau synthèse au prochain chapitre. Je vous laisse le soin de prioriser ces recommandations au besoin.

En terminant, on ne peut pas passer sous silence le fait que la constitution canadienne n'accorde pas plus d'importance aux municipalités. Les provinces, en 1982 ont refusées une demande de la Fédération des Municipalités du Québec à ce propos, d'inclure à la constitution, le niveau municipal. On retrouve ici l'explication de la raison d'avoir une constitution propre au Québec.

Une modernisation de la constitution permettrait une meilleure définition du pouvoir des municipalités. Ces modifications viendraient encadrer et permettraient de mieux stabiliser les sources de financement des grandes municipalités. Mais il s'agit d'un autre dossier qui concerne les provinces canadiennes et aussi la population dans son ensemble.

Nous vous encourageons à poursuivre cette belle initiative de consultation publique et comme citoyens, nous sommes fiers d'avoir pu y contribuer.

Les recommandations par chapitre

Seamos realistas y hagamos lo imposible. Soyons réalistes et faisons l'impossible.

Ernesto « Che » Guevara.

Chap.	No	Description de la recommandation
1		L'impasse constitutionnelle
	1	Qu'un groupe de citoyens mettent en marche un référendum d'initiative populaire qui a pour but de rapatrier un pouvoir de taxation pour Mtl.
	2	Que le Québec ait sa propre constitution. Il aura alors la possibilité de créer un autre niveau de pouvoir politique, le municipal.
2		L'impasse budgétaire
	3	Demander à Québec de prévoir par législation, le transfert d'un point de la TVQ aux municipalités dans le cadre de la prochaine entente Québec-municipalités.
	4	Que le gouvernement paie 100% des compensations de taxes aux municipalités.
3		Les modes de revenus alternatifs pour les municipalités
	5	Transférer une partie de la taxe de vente provinciale de 1 % à Mtl
	6	Augmenter de 50% la taxe d'accise sur l'essence pour financer la STM
	7	Percevoir des redevances sur infrastructures : nouvelles constructions.
5		Le contrôle des dépenses
5.3		<i>La gouvernance selon l'OCDE, la VG et le BIG de la ville</i>
	8	Améliorer la gouvernance d'entreprise en créant un service spécifique de gouvernance à Mtl. Y inclure les dimensions ESG. Voir le budget de Toronto (3,4% du budget pour la gouvernance et S.I .)
	9	Publier les politiques de gouvernance sur le site Web de la ville et rendre compte sur la gouvernance dans rapport annuel.
5.4		<i>La mise en place de la norme ISO37001(anti-corruption)</i>
	10	Adopter la norme ISO37001 et mettre en place un système anti-corruption.
6		Les réponses et recommandations aux cinq thématiques de la commission
Thème		<i>1-L'équilibre budgétaire, les grands défis</i>
Dépenses	11	<u>Besoin d'optimiser</u> : oui à la gouvernance pour les services et arrondissements afin que le public soit en toute confiance.
	12	<u>Mécanisme d'appui</u> : Faire une demande formelle au Ministère des Affaires municipales afin de modifier la loi des municipalités pour créer des sources alternatives de financement.
	13	<u>Besoin d'indexer</u> ; limiter les dépenses pour les opérations à l'IPC. Accélérer les investissements en mobilité urbaine et que les dépenses en infrastructures afin qu'elles soient bien au-delà de l'IPC.
revenus	14	<u>Besoin d'optimiser</u> : Créer une surtaxe (15%) sur la spéculation immobilière des étrangers. Augmenter le taux de la taxe dite de « Bienvenue » lors de l'achat d'une propriété de plus de 1 million \$. (Voir le document PRIFQ à la fin du document)
	15	<u>Mécanisme d'appui</u> : obtenir un point de % TVQ, création d'un impôt municipal incorporé dans la déclaration provinciale pour financer directement les infrastructures municipales ou le transport en commun.

Chap.	No	Description de la recommandation
	16	<u>Indexation des charges</u> : oui utiliser une facturation des services liées au coûts réels de l'utilisation de ses services. C.-à-d. facturer la consommation de l'eau au mètre cube et facturer au poids le ramassage des déchets pour les entreprises et les commerces.
Thème		2-Investissements dans les infrastructures et la dette
	17	Q1 : adopter une 3 ^{ième} solution - avoir un revenu provenant des sources alternatives pour payer les infrastructures de transport urbain.
	18	Q2 : avoir un transfert supplémentaire : oui avoir la taxe sur la spéculation et aussi la taxe de « Bienvenue » pour achats + 1 million\$.
	19	Q3 : Politique de gestion de la dette à modifier = oui pour payer au comptant un max. de 5% des coûts d'un projet dans le transport en commun ou en infrastructure. = Non pour ne pas dépasser le max. de 100% d'endettement par rapport aux revenus.
Thème		3-Budget participatif Uniformité dans le traitement requise pour tous les arrondissements.
	20	Q1- Créer une charte de participation des citoyens (voir Lille en France)
	21	Q2- Créer une politique d'admissibilité des projets, y associer un bureau de projet global pour la coordination des projets participatifs.
	22	Q3 – Créer un guide de rédaction des projets participatif, une plateforme électronique pour déposer les projets et fournir l'encadrement technique pour supporter ces initiatives citoyennes.
	23	Q4 – Créer une politique de développement de projet communautaire en collaboration avec les citoyens (via une consultation publique).
Thème		4-Éco-fiscalité
	24	Q1 - Oui à la tarification volumétrique de l'eau, oui à la tarification au poids pour les rebus. C'est le principe de l'utilisateur payeur.
	25	Q2 - Oui pour une taxe sur l'utilisation récréative de l'eau.
	26	Q3 - Oui, en tenir compte quand c'est réalisable. Préserver les espaces verts et la montagne, y retirer la circulation des autos
	27	Q4 – Revoir politique espaces verts, revoir politique développement du territoire : prévoir plus d'écoles, d'habitations à loyer modique, concertation des arrondissements avec les gros projets de développement immobilier.
Thème		5-Les effets du dépôt du rôle d'évaluation foncière sur les charges
	28	Q1 : Maintenir le lissage ;
	29	Q2 : Que la ville de Montréal travaille de concert avec le gouvernement du Québec pour faire la promotion et la mise en place du PRIFQ pendant le présent mandat du gouvernement (2018 - fin 2022).
	30	Q2 : Prévoir le développement du modèle des habitations abordables à perpétuité. https://www.ledevoir.com/societe/551121/devenir-propretaire-sans-mise-de-fonds

¹ Projet de création d'un programme des impôts fonciers du Québec, Gilles Thériault, décembre 2017, ISBN 978-2-9816959-3-2 (PDF).